

Direction générale de l'INSEE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Décision complémentaire à la décision du 1^{er} septembre 2019 portant délégation de signature au Groupe des écoles nationales d'économie et statistique (GENES)

La directrice générale du Groupe des écoles nationales d'économie et statistique,

Vu le décret n° 2010-1670 du 28 décembre 2010 relatif au Groupe des écoles nationales d'économie et statistique (GENES), notamment son article 15 ;

Vu le décret du 1^{er} avril 2019 portant nomination de Mme Catherine Gaudy, directrice générale du GENES ;

Vu l'arrêté du 25 mai 2011 modifié portant délégation de pouvoirs en matière de gestion des personnels titulaires des corps de catégories A, B et C au directeur général du GENES ;

Vu la délibération du conseil d'administration du GENES du 22 juin 2011 portant délégation de pouvoirs au directeur général du GENES ;

Vu la délibération du conseil d'administration du GENES du 10 novembre 2011 modifiée portant approbation du règlement général du GENES ;

Vu la décision du 1^{er} septembre 2019 portant délégation de signature au GENES,

Décide :

Article 1^{er}

En cas d'empêchement de Mme Catherine Gaudy et de M. Alain Dive, secrétaire général du GENES, délégation est donnée à M. Pierre Biscourp, directeur de l'ENSAE Paris, pour signer tous actes, décisions et conventions, y compris les actes relevant du pouvoir adjudicateur relatifs à la passation des marchés publics.

Article 2

En cas d'empêchement de Mme Catherine Gaudy et de M. Alain Dive, délégation est donnée à M. Olivier Biau, directeur de l'ENSAI, pour signer tous actes, décisions et conventions, y compris les actes relevant du pouvoir adjudicateur relatifs à la passation des marchés publics.

Article 3

En cas d'empêchement de Mme Catherine Gaudy et de M. Alain Dive, délégation est donnée à Mme Marie-Emmanuelle Godéreaux-Bourdenx, responsable du service des affaires financières du GENES, pour signer tous actes, décisions et conventions, y compris les actes relevant du pouvoir adjudicateur relatifs à la passation des marchés publics.

Article 4

En cas d'empêchement de Mme Catherine Gaudy et de M. Alain Dive, délégation est donnée à M. Christian Huchon, responsable du service des ressources humaines du GENES, pour signer tous actes, décisions et conventions, y compris les actes relevant du pouvoir adjudicateur relatifs à la passation des marchés publics.

Article 5

En cas d'empêchement de Mme Catherine Gaudy et de M. Alain Dive, délégation est donnée à M. Jean-Marc Dadian, responsable du service des affaires juridiques et de la maîtrise des risques du GENES, pour signer tous actes, décisions et conventions, y compris les actes relevant du pouvoir adjudicateur relatifs à la passation des marchés publics.

Article 6

La présente décision complémentaire est prise pour une durée de trois mois. Elle sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 13 mars 2020.

La directrice générale du GENES,
CATHERINE GAUDY